

EXTRAITS DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-BERNARD du 10 JANVIER 2012 à 19h30

Etaient présents : B. BALAY, MMES J GUERRIER, R. TRONCY, E. VAGINET, MM J. BARTHOMEUF, P. BIDON, F. BLOCH, M. BONGIRAUD, J-P GRANGE, M. MOREL, M. PATAY, A. REBAUD, G. THOME.

Absents excusés : C. AGUETTANT (pouvoir donné à B. BALAY)

Secrétaire de séance : G. THOME

Convocation faite le : 3 JANVIER 2012

publiée le : 3 JANVIER 2012

Le compte-rendu du conseil municipal du 6 décembre 2011 est adopté sous la réserve de la remarque suivante, concernant le point n°7 :

J. BARTHOMEUF dit que si on envisage de faire réaliser par le conseil municipal dans les orientations budgétaires, l'aménagement du carrefour du Chemin des Erables avec l'Avenue des Helvètes pour des questions de sécurité, la demande de subvention DETR 2012 doit se faire avant le 31 décembre 2011.

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire présente ses meilleurs vœux aux conseillers municipaux.

I – TELETRANSMISSION DES ACTES BUDGETAIRES

Considérant que la collectivité de SAINT-BERNARD souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes budgétaires soumis au contrôle de légalité à la préfecture,

Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

- décide de procéder à la télétransmission des actes budgétaires au contrôle de légalité ;
- autorise le Maire à signer l'avenant à la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture de l'Ain.

II – AUTORISATION POUR L'ENGAGEMENT ET LE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

J-P GRANGE rappelle les dispositions de l'article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales, aux termes duquel dans l'attente du vote du budget, la commune peut, par délibération de son conseil municipal, décider d'engager, liquider et surtout de mandater, donc de payer des dépenses d'investissements dans la limite de 25 % des investissements budgétés l'année précédente.

Montant budgétisé – dépenses d'investissement 2011 (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »): 827 049,87 €. Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 206 762,46 €.

III – CREATION D'EMPLOIS OCCASIONNELS

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, DECIDE d'autoriser le Maire à recruter des agents contractuels en cas de besoin pour faire face à l'absence des agents en congés annuels ou en maladie pour l'année en cours.

IV – SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DE L'AIN

Le Maire présente le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de l'Ain (SDCI), qui a été approuvé par le préfet de l'Ain le 22 décembre 2011.

V – CHIFFRES INSEE DE LA POPULATION

Le maire indique que la population légale de 2009 de SAINT-BERNARD est fixée au 1^{er} janvier 2012 à 1 414 habitants.

VI – CANTINE SCOLAIRE

Le conseil municipal décide à 13 voix pour et 1 voix contre de verser une subvention d'équilibre à la cantine scolaire en 2 versements : l'un de 3 500 € et un second versement subordonné à la production du nombre de repas et la situation comptable en fin d'année scolaire.

VII – DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP)

J. BARTHOMEUF présente le diagnostic accessibilité des ERP qui a été réalisé par le cabinet ARPEGE Géomètres Experts.
Il présente les aménagements à réaliser pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite à l'ensemble des bâtiments communaux.

VIII – QUESTIONS DIVERSES

A – Enquête Publique du Syndicat Hydraulique

B – Sensibilisation zone de rencontre

C – Travaux

J. BARTHOMEUF fait le point sur les travaux en cours et à réaliser sur la commune :

D – SBI Express Janvier

Il sortira fin janvier.

E – Site web de la commune

M. BONGIRAUD indique que le site internet de la commune est bien fréquenté, puisqu'il est visité environ 70 fois par jour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 20.